



**La Municipalité de
Lac Sainte-Marie**

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Concernant le 1^{er} projet du règlement N° 2023-06-001
Amendant le règlement de zonage N° 92-10-02
Relatif aux établissements d'hébergement touristique
De courte durée pour les résidences secondaires

Mardi le 6 juin 2023 à compter de 18h30

Au centre communautaire de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie sis au 10, rue du Centre,
Lac-Sainte-Marie, Québec.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ :

1. Appel à l'ordre.
2. Mot de bienvenue par madame la Maire. **(5 minutes)**
3. Explication de la procédure de consultation par Mme la Maire. **(5 minutes)**
4. Présentation du 1^{er} projet du Règlement modificateur portant le N°2023-06-001, par une personne déléguée par madame la Maire. **(15 minutes)**
5. Paroles aux publics. **(35 minutes)**
6. Clôture de l'assemblée publique prévue pour 19h30.
7. Rencontre du conseil à huis clos. **(30 minutes)**
8. Tenue de la séance spéciale à 20h00.
9. Fin de la soirée prévue à 20h30.

Donnée à Lac-Sainte-Marie le 1^{er} juin 2023

Yvon Blanchard, directeur général